PEILLE

Vivere Liberi Aut Mori

COMMUNE DE PEILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
ALPES-MARITIMES

ARRETE MUNICIPAL N° 37/2023

Voirie

Le Maire de Peille
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L2213-2 et L2213-6,
VU la célébration d'un mariage à la Mairie de Peille le samedi 31 mars 2023 à 15h00,
Considérant que pour cette raison, il y a lieu d'autoriser le stationnement des 4 véhicules des mariés sur la place Carnot, dans l'intérêt de la sécurité publique notamment,

ARRETE :

Article 1er: **Le stationnement des 4 véhicules des mariés sont autorisés sur la place Carnot le samedi 31 mars 2023 de 12h00 à 17h00**
Le stationnement sera interdit à tout autre véhicule.

Article 2 : Selon l'arrêté 86/2015, la circulation et le stationnement des véhicules médicaux (ambulances, soins infirmiers, médecins…) sont autorisés place Carnot, de jour comme de nuit, à compter du 1er juillet 2015. Les véhicules concernés devront être identifiables par des logos ou la pose du caducée.

Article 3 : Tout contrevenant ne respectant pas la présente règlementation s'expose à un procès-verbal ainsi que la mise en fourrière du véhicule.
Les véhicules en stationnements seront considérés comme gênants conformément à l'article R 417-10 II 10° du code de la route et seront conduits en fourrière conformément aux articles L.325-1 à L.325-13 du même code.

Article 4 :Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale au 18 avenue des fleurs 06000 NICE, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures http://www.telerecours.fr/.

Article 5: Ampliation de la présente autorisation sera adressée,

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de L'Escarène,

Fait à Peille le 17/03/2023

Le Maire de Peille
Cyril PIAZZA

MAIRIE DE PEILLE 06
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Vie Locale